

CAPD 18 mai 2018

Déclaration du SGEN-CFDT puis du SNUipp-FSU.

Adoption du compte-rendu de la dernière CAPD.

Statistiques du 1er mouvement

	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Participants	267	267	251	251
1 ^{er} mouvement				
Satisfaits	77 (28,84%)	95 (35,6%)	86 (35,2%)	82 (32,7%)
Sans poste	120 (44,94%)	107 (40,1%)	102 (40,2%)	103 (41%)

A l'issue de ce premier mouvement, il reste une quinzaine de *postes vacants* (2 directions, 2 adjoints et 3 brigades dans le sud, le poste fléché allemand Laragne, 7 postes spécialisés...),

Implantations provisoires annoncées: "enseignant ressource pour la difficulté de comportement" (ERDC) sera peut-être reconduit et éventuellement pris sur un poste G ou E restant vacant. Ce dernier point est en réflexion / 1 poste ULIS à GAP Beauregard / des postes Brigades Congés.

Le poste de psychologue à Tallard sera attribué lors du mouvement académique... Et on attend aussi les nominations des directeurs de SEGPA.

Postes spécialisés: 3 collègues ayant validé l'examen sont stabilisés à titre définitif sur leur poste. Départ en formation CAPPEI confirmé pour 2 collègues ayant obtenu un poste support.

L'administration a gelé le poste de Titulaire Départemental de l'Argentière qui s'est libéré. Il n'y aurait plus de supports de décharge pour alimenter ce poste sur la commune. Cela a entraîné une chaîne pour 2 collègues, 1 se retrouve sans affectation.

Bonifications/priorités :

Mesures de carte : Une collègue n'obtient rien et perd sa bonification pour l'année prochaine. Les autres collègues ont tous obtenu une affectation.

Les collègues bénéficiant d'une priorité (retour de congé parental et CLD) retrouvent leur poste.

Pour le mouvement d'ajustement 4 collègues auront une bonification RQTH.

Les points pour rapprochement de conjoint n'ont pas eu d'incidence.

Liste d'aptitude PE

A la rentrée 2018, 1 collègue instit pourra intégrer le corps des PE par liste d'aptitude.

Questions diverses

AESH

À la rentrée 2018, 17 postes ETP permettront l'embauche d'une trentaine d'AESH, recrutés parmi les CUI remplissant les conditions de diplôme d'accompagnement personnes, ou de durée de mission AVS de 2 ans, réduite à 1 an.

Actuellement, les AVS n'ont pas reçu de convocation pour accompagner les élèves aux épreuves du Brevet et du BAC, cela devrait être stipulé dans la notification d'aménagement des épreuves de la MDPH (que reçoit l'élève) et dans les missions de l'AVS.

D'après l'administration, c'est encore tôt pour que les AVS soient informées mais ne dit pas si ils/elles le seront...

Assises de l'école en milieu rural

Le DASEN annonce le lancement à la mi-juin. Elles se dérouleront jusqu'en janvier 2019.

Temps partiels sur autorisation

De manière générale, les demandes à 80% sont déclinées à 75%.

Pour rendre sa décision, l'administration a aussi tenu compte du nombre de temps partiels dans les écoles.

Pour les directrices/directeurs :

26 collègues directrices et directeurs avaient demandé à travailler à temps partiel pour l'année 2018/2019. Dans un premier temps les 18 collègues ayant demandé un temps partiel sur autorisation avaient reçu un courrier de refus leur demandant de participer au 1er mouvement.

Le SNUipp-FSU était intervenu lors du GT de préparation du mouvement, dénonçant ces refus « au cas par cas » systématiques.

Depuis, la majorité des collègues a été reçue par les services de la DSDEN pour exposer les motifs de leur demande. Aujourd'hui en séance, les services nous ont informés que la demande de 12 collègues a été finalement acceptée, 2 collègues ont demandé à reprendre à 100%, 2 autres doivent encore être reçus et 1 voit sa demande refusée. *Cette dernière sera accompagnée par un représentant du personnel SNUipp-FSU pour une rencontre avec l'administration. Le SNUipp-FSU 05 se questionne sur la légitimité du refus sachant que la collègue assure depuis 2ans sa direction à 75% sans aucun problème.*

Pour les autres collègues, Le SNUipp-FSU 05 se félicite de cette issue favorable, qui leur permettra d'assurer leurs fonctions de directeur plus sereinement et surtout de reconnaître leur engagement. Mais attention cette procédure (refus-entretien-réponse) sera à nouveau imposée l'année prochaine.

Taux de remplacement : 90% d'absences remplacées !!

Questions diverses du SNUipp-FSU 05

Formulaire demande d'autorisation d'absence: Concernant les rendez-vous médicaux, dans le 05, actuellement, il y a une tolérance : aucun retrait d'AGS et pas de retrait de salaire si l'absence ne dépasse pas la 1/2 journée. Mais pour 1 journée, le secrétaire général applique la règle équivalente à une journée de carence.

Frais de déplacement brigades congés: **Tout problème de calcul kilométrique du logiciel doit être porté à la connaissance du DASEN (et du SNUipp-FSU 05)** afin que cela remonte au Ministère pour correction. *C'est possible !*

La CAPD « spéciale Hors Classe » devait se réunir le 25 mai mais le contingent n'est pas encore fixé au niveau national ce qui repousse l'édition de la liste des promouvables au niveau départemental. Les avis des IEN seront consultables sur IProf.

Le groupe de travail du mouvement d'ajustement est programmé le 22 ou 28 juin. En amont de ce GT, 16 supports sont réservés aux stagiaires.